

DÉPARTEMENT de  
la Côte d'Or

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 septembre 2026DATE DE CONVOCATION  
18 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Jacqueline DALLA TORRE, M. Sébastien DONET, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Dominique XOLIN), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT (pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU), M. Olivier GAUTHRON (arrivé à 18h50), M. Simon GEVREY (pouvoir de M. Jérôme MASSON), Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, Mme Aline GRANDJEAN (pouvoir de M. Laurent POST), M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, Mme Sarah ROUILLON, Mme Marie-Jo TROUSSEL.

Étaient absents : M. Benjamin BONIN, Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h50), M. Denis JORAND (suppléant de M. Emmanuel PONTILLO), M. Jérôme MASSON (pouvoir à M. Simon GEVREY), M. Martial PARIZOT (pouvoir à Mme Bernadette BERGER), M. Emmanuel PONTILLO, M. Sylvain PORCHEROT, M. Laurent POST (pouvoir à Mme Aline GRANDJEAN), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à Mme Françoise GAUTHEROT), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux finances, aux ressources humaines.

|                     |    |                                                           |
|---------------------|----|-----------------------------------------------------------|
| Membres en exercice | 45 | Délibération n°24/09/2026/08                              |
| Présents            | 36 | Objet : Versement d'une subvention à la Mission Locale de |
| Pouvoirs            | 06 | l'arrondissement de Dijon au titre de l'année 2025        |
| Votants             | 42 |                                                           |

Vu, la délibération n° 26/02/2026/19 du Conseil communautaire approuvant le budget primitif 2026,

Vu, la délibération n° 06/07/2023/12 du Conseil communautaire approuvant la Convention d'Objectifs et de Moyens 2023-2025 entre la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise assure des compétences :

- en matière d'action sociale d'intérêt communautaire : pour la politique Jeunesse concernant notamment la coordination de la politique Enfance et Jeunesse du territoire, en lien avec les associations du territoire, le montage d'animation et d'événementiels auprès de la jeunesse...
- au titre d'actions de développement économique (dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), pour le soutien financier à la Mission Locale selon des conditions décidées au cas par cas par le Conseil Communautaire.

En vertu de la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005, la Mission Locale assume une délégation de mission de Service Public de l'emploi à l'égard des publics jeunes rencontrant des risques d'exclusion professionnelle.

La Mission Locale de l'arrondissement de Dijon et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise sont partenaires depuis 2006 et, depuis juillet 2023, elles sont liées par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens qui précise les engagements de chacun, selon les principes suivants :

- la Mission Locale, à son initiative et sous sa responsabilité, organise et met en œuvre l'accueil et l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans, habitant sur le territoire de la Plaine Dijonnaise, dans la définition de leur parcours professionnel, en leur proposant des solutions en termes de projet d'insertion, d'emploi, de formation, d'aide dans les aspects de la vie quotidienne, d'aides financières...
- la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise contribue financièrement à la mise en œuvre de cette mission à travers la mise à disposition d'un espace d'accueil aménagé et le versement d'une subvention annuelle, dont le montant est fixé annuellement par le Conseil Communautaire, lors du vote du Budget Primitif.

Par courrier en date du 27 novembre 2025, le Directeur de la Mission Locale de Dijon, Monsieur Anthony Bonnevie, a adressé à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise une demande de soutien financier à hauteur de 10 000,00 € (dix mille euros) ainsi qu'un rapport d'activité intermédiaire pour l'année 2025, indiquant que l'accompagnement des jeunes a fortement progressé avec une hausse de 80% de retour à l'emploi des jeunes accompagnés.

En ce sens, et pour permettre de maintenir la qualité de services mis en place, il est proposé une évolution du soutien financier de 2 500,00 € (deux mille cinq cents euros), passant ainsi de 7 500,00€ (sept mille cinq cents euros) à 10 000€ (dix mille euros) au titre de l'année 2025, tenant compte :

- De l'augmentation du nombre de jeunes du territoire accompagnés (+ 24% entre 2024 et 2025),
- D'un temps de travail dédié aux jeunes de la Plaine Dijonnaise de 5 jours par semaine,

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
03.80.37.70.12  
accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



- De l'implication active de la Mission Locale dans les différentes actions stratégiques de la Plaine Dijonnaise (CTG, Festi'Jeunes, Vers demain, etc.),
- De la proportion du nombre de jeunes de la CCPD par rapport au nombre total de jeunes suivis par la MiLo de Dijon. En 2024, sur les 7 890 jeunes accompagnés, 229 résidaient sur la CCPD, soit 2,9%, alors que la part de la subvention versée par la CCPD (7 500,00 €), par rapport au montant total des subventions versées par les Communes ou EPCI en 2024 était de 2.05%,
- De la baisse des subventions accordées par l'État aux Missions Locales (-10% en 2025 et - 20% annoncés pour 2026),

Considérant, l'avis favorable de la 5<sup>ème</sup> Commission « Emploi, action Sociale et autonomie » qui s'est réunie le 10 décembre 2025,

Considérant, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission « Finances, ressources humaines, mutualisation » qui s'est réunie le 16 juin 2026,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par :

- 41 voix POUR,
- 01 ABSTENTION (M. Alain BEAUNE),
- APPROUVE l'octroi par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, d'une subvention d'un montant de 10 000,00 € (dix mille euros) au bénéfice de la Mission Locale de l'arrondissement de DIJON au titre de l'activité 2025,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 24 septembre 2026

Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA

Date de signature : 29/09/2026

Qualité : Présidence de la Communauté de

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, Maire d'IZIER